

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL280

présenté par  
M. Popelin, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« ci-dessus »

les mots :

« aux 1° à 3° du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.